

# La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INTRANSIGEANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## UNE GRAVE NOUVELLE

Tunis, le 25 Octobre 1900

### UNE GRAVE NOUVELLE

Une très grave nouvelle nous arrive de Paris. On dit, dans les milieux bien informés, que M. Millet ne retournera pas à Tunis. Ce départ ne constitue pas, on le pense bien, la gravité de la nouvelle, puisque nous attendions tous les jours l'annonce de ce déplacement, c'est le motif que l'on nous donne de son changement qui nous stupéfait littéralement, nous coupe bras et jambes.

On sait que nous n'avons pour notre résident général qu'une sympathie très relative qu'il nous rend parfaitement du reste, malgré cela nous préférons et voulons croire que notre correspondant a été mal informé.

M. Millet, disons-nous, n'a qu'une sympathie très relative pour nous, il vient encore de nous prouver l'attachement qu'il nous porte en faisant rejeter par le ministre de la justice, garde des sceaux, la demande en révision que nous avions formée contre la condamnation inique à une année d'emprisonnement prononcée par le tribunal de Tunis contre nous le 17 janvier 1897 pour soi-disant attentat contre les droits et pouvoirs de la République Française en Tunisie qui nous retint six mois en prison et nous fit faire la connaissance des prisons de Constantine, Alger, Bône et Tunis sans oublier plusieurs voyages dans le panier assez bien dénommé à salade.

Pour formuler notre demande nous basions sur l'aveu fait à M<sup>e</sup> Bonnier-Ortolan par l'auteur de l'article qui amena les poursuites et auquel nous étions absolument étranger; que faut-il donc pour obtenir la révision d'un jugement qui a frappé quelque- un injustement ?

Nous avons immédiatement informé un député de nos amis en le priant de voir M. Monis pour que notre demande soit reprise.

Il n'est pas possible qu'il ne soit tenu aucun compte du fait nouveau que nous avons signalé et de M. Monis mal informé par Millet nous en appelons à M. Monis mieux informé par notre ami.

En poursuivant la révision de ce procès odieux, ce n'est pas une spéculation d'argent que nous voulons faire, nous tenons seulement à faire proclamer haut l'iniquité du jugement et flétrir par tous les honnêtes gens les mesures de police employées contre des journalistes l'incarcération préventive et les six mois de prison accomplis dont un, celui de Tunis, dans des conditions atroces de férocité qui mériteraient d'envoyer au bagne ceux qui avaient donné les ordres de nous traiter comme des criminels dangereux.

Nous attendons avec une sereine confiance les résultats des démarches de notre ami et nous saluerons avec une joie mal contenue le décret présidentiel qui nous délivrera du proconsul tortipnaire Millet.

Em. LACROIX.

Parmi les interpellations déposées sur le bureau de la Chambre des députés il en est deux qui concernent la Tunisie.

On connaît déjà celle de l'honorable M. Berthelot, M. Firmin Faure député d'Oran, vient d'en déposer une seconde sur l'assassinat du marquis de Morès.

Voilà une interpellation grosse de conséquences et qui pourrait causer des surprises.

Dans les entreprises des travaux de l'Etat, dit le Promeneur, on voit des étrangers s'associer entre frères pour concourir aux adjudications; l'un d'eux, se sacrifie, il se fait naturaliser; puis il va soumissionner, enlève souvent plusieurs lots, à la tête desquels se placent, pour les diriger, les autres frères non francisés. C'est ce qui se passe actuellement aux travaux militaires de Bizerte.

C'est grâce à ces agissements qu'on ne peut parvenir à faire embaucher les ouvriers français.

### PLAIDOIRIE IMPRUDENTE

Gardez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis, a dit un homme d'Etat dont nous ne nous rappelons plus le nom.

Si nous pouvions approcher M. Tisseau, dans sa prison, il est bien certain qu'il nous rééditerait cette phrase fameuse et légendaire.

Arrêté et emprisonné par la faute

de notre confrère Candas qui n'a pas su mettre en lieux sûrs les copies des documents qu'il lui avait sottement fournis, il vient de subir une longue et pénible détention, d'autant plus pénible qu'elle a eu lieu pendant la période des chaleurs que nous venons de traverser, dans des locaux malsains et mal aérés, mal couché sur une natte.

Tisseau devait donc attendre avec une impatience légitime que l'on comprend aisément la citation à comparaître devant le tribunal criminel qui mettrait fin à ses souffrances, le rendrait sans doute à la liberté, sans tâche sur son casier judiciaire immaculé.

Eh, bien ! cette douce espérance pourrait n'être qu'un songe, un doux songe entrevu et évanoui avec les premières lueurs du jour.

Et c'est encore, faut-il l'avouer, à notre confrère Candas que Tisseau en sera redevable, s'il encourt une condamnation, évidemment avec application de la loi de sursis, car oyez plutôt ce qu'écrivit le rédacteur en chef du Promeneur :

« Qu'il me soit permis de profiter de l'occasion pour plaider, non ma cause, mais celle de M. Tisseau.

« Voici donc le premier mot qui eût été dit en faveur de cette victime !

« Jusqu'ici, tous mes confrères ont été unanimes à demander ou, tout au moins, à prévoir mon acquittement. Je les en remercie.

« Mais aucun d'eux n'a élevé la voix, sinon timidement, en faveur de Tisseau, à l'exception, je crois, de M. de Carnières, il y a déjà plusieurs mois.

« Plusieurs mois !

« C'est, en effet, depuis le mois de juin que la Société, cette admirable et douce Société, se venge de l'acte commis, par Elle, par un des siens !

« C'est en son nom, c'est au nom du Droit et de la Justice que l'on a jeté en prison un citoyen coupable d'avoir... fait son devoir ».

On a bien lu : coupable d'avoir fait son devoir !

Voilà cinq mots qui pourraient coûter cher à M. Tisseau si le jury ne l'entendait pas de cette oreille-là.

Mais nous voulons espérer pour celui-ci que les jurés ne le rendront pas responsable des écrits de son complice et que Tisseau ne s'engagera pas dans la voie de vouloir prouver au tribunal qu'il a fait son devoir en dérobant des pièces concernant le secteur de Bizerte qu'il est allé remettre à un journaliste dans le but de se venger de ses chefs qui ne reconnaissent pas en lui les qualités transcendantes qu'il s'attribue modestement.

Et nous engageons vivement Candas pour lequel nous avons une réelle sympathie, qu'il ne nous rend guère, du reste, à ne pas compromettre davantage une cause assez mauvaise pour Tisseau dont M<sup>e</sup> Dasconaguerre son éloquent et habile avocat aura toutes les peines du monde à le sortir.

### LE DÉPART DE M. MILLET

Il est absolument certain dit la Libre Parole que notre résident M. Millet, ne rejoindra pas son poste. Son successeur sera nommé d'ici une dizaine de jours et, si nous en croyons plusieurs personnes

habituellement bien informées, le nouveau résident serait un diplomate qui n'a jamais eu de poste administratif en Tunisie.

Nous n'avons pas encore donné le nom de l'enjuonné auquel nous avons fait allusion dans un récent numéro. Son nom est cependant sur toutes les lèvres. Et sa conduite, aujourd'hui connue de tous, a soulevé l'indignation générale.

Nous attendons les événements avant de nous occuper davantage de ce petit personnage.

### Accusation idiote

La Dépêche a insinué qu'une partie de la population se promettait de huer (sic) le résident général s'il avait accompagné les ministres dans leur voyage en Tunisie.

C'est là une accusation gratuite que l'on prête à nos compatriotes qui n'a pu germer que dans la cervelle de M. Tridon.

La population est lasse, il est vrai, de la gestion ruineuse de M. Millet mais il ne lui est certainement pas venu à l'idée de faire une conduite de Grenoble au résident surtout en présence des ministres.

Si la Colonie a manifesté son mécontentement d'une façon assez cavalière lors du passage du ministre Krantz M. Millet pouvait bien faire son mea culpa, car c'est lui qui a commencé les hostilités en provoquant la Colonie présente au punch offert au ministre de passage à Tunis par ses paroles aussi imprudentes qu'inconsidérées.

Si M. Millet n'avait, pris ce ton que lui sied si mal et provoqué le président de la Chambre d'Agriculture par une apostrophe aussi maladroite qu'injustifiée il se serait évité les vociférations qui ont accueilli ses paroles et n'aurait pas eu cette migraine atroce qui l'obligea à fausser compagnie à ses invités et se mettre au lit à six heures du soir.

La Colonie est plus sage qu'on ne le pense et si M. Millet avait été là, la réception des ministres auraient été un peu plus glaciale voilà tout, car la Colonie sait ce qu'il en coûte quelquefois de manifester brusquement son mécontentement.

Nous avons annoncé que notre ancien concitoyen M<sup>e</sup> Blanchet, actuellement à Tanger, intentait un procès à la Libre Parole devant le tribunal de Tunis pour un écho paru dans ce journal qu'il jugea injurieux pour lui.

M<sup>e</sup> Blanchet attribuait cet écho à un de ses confrères de Tunis et c'est dans le but de le démasquer qu'il assigne la Libre Parole à Tunis.

Celle-ci lui ayant fait connaître le nom de l'auteur de l'article qui n'est pas de Tunis nous croyons savoir que M<sup>e</sup> Blanchet est décidé à abandonner ses poursuites.

### Echos & Nouvelles

Pendant la présence des ministres à Tunis, l'honorable M. Ducrocquet souffrant de douleurs rhumatismales, s'est terré chez lui.

Le vendredi matin, deux heures après le départ du ministre de la guerre, il arpenta les rues de la ville, frais et dispos, sans la moindre trace des douleurs qu'il avait endurées les jours précédents.

Parmi le personnel licencié par la Cie du Bône-Guelma, le parquet de Guelma en a fait arrêter cinq ou six à Tunis, Bône, Souk-Ahras, Guelma et Tébesa qui ont été dirigés sur Guelma à la disposition du juge d'instruction de cette ville qui instruit l'affaire.

Le parquet de Guelma n'a voulu tenir aucun compte du désistement de la Cie du Bône-Guelma qui voulait retirer la plainte qu'elle avait portée contre ses indéliçats agents.

Notre confrère Candas nous prêche des sentiments mesquins qui ne sont pas les nôtres lorsqu'il insinue que nous avons voulu rappeler au parquet qu'il devait se constituer prisonnier trois jours pleins avant la session du tribunal criminel.

C'est parce que nous avons appris qu'il devait recevoir, sous peu, l'ordre de se constituer prisonnier que nous avons publié l'information.

Nous lui apprendrons même que sans l'énergique intervention de M. Vial qui remplissait les fonctions de chef du parquet, en l'absence de M. Spire en congé, il y a beau temps qu'il serait incarcéré.

M. Vial se refusa catégoriquement à signer l'ordre d'écrou.

Et c'est, peut-être, la raison pour laquelle ce magistrat a été envoyé à Château-Thierry où il perd trois mille francs par an.

Tous les évêques de France, de Navarre et même de Tunisie s'agitent et se démenent comme de beaux diables pour sauver le jeune P. de F., coupable de vols au préjudice des camarades du 4<sup>e</sup> zouave avec cette circonstance aggravante que les dits vols ont été commis nuitamment dans des locaux habités.

On dit qu'on veut essayer de faire mettre sur le compte de la folie les vols de ce sous-officier réserviste à jamais marqué du stigmate des voleurs.

C'est impossible.

P. de F. a volé et il doit être puni comme le dernier des voleurs.

Il y a quelques jours, le 11 octobre, un cuirassier du Mans accusé d'avoir volé cent sous à un camarade comparait devant le conseil de guerre de cette ville.

Malgré les excellents antécédents du coupable, le commissaire du gouvernement, le Commandant d'Ormescheville requit un châtiement sévère. Le lieutenant Roger, qui était chargé de la défense du coupable eût beau mettre tout son

# Absinthe JUNOD

taire pour la Tunisie, 16, avenue de Carthage, Tunis.

Première Marque de Pontarlier  
Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire en gros. L. SOLET, agent général dépositaire en gros.

cœur et son talent au service de la cause du cuirassier de son peloton qui avait commis ce larcin de cent sous dans un moment d'égaré, le conseil l'a condamné à deux ans de prison.

Notre confrère Omessa n'était pas très exactement renseigné lorsqu'il a télégraphié à la *Dépêche Algérienne* que M. Berthelot avait retiré son interpellation sur la Tunisie.

Celle-ci est toujours déposée sur le bureau de la Chambre des députés et viendra à son tour de rôle. La venue de M. Berthelot, que nous avons annoncée, sera bien accueillie, comme il le dit, par toute la Colonie, parce qu'elle est lasse de M. Millet aurait dû ajouter notre excellent confrère.

Le général Salignac de Felon, appelé au commandement de la brigade de Tunisie, a adressé aux troupes de la 7<sup>e</sup> brigade de dragons, à Châlons-sur-Marne, un ordre du jour sur le mode lyrique : Tu le veux ? J'obéis !

Le voici :  
Un ordre du ministre m'appelant, à d'autres fonctions, soldat dans l'âme et par tradition de famille, j'obéis et me rends à mon nouveau poste...

... Heureux, au moins que le sacrifice que j'accomplis en me séparant de vous vous puisse être un dernier enseignement, car il est subordonné à l'idée inspiratrice de nos actes, à l'idée de patrie qui nous domine de très haut.

Il n'est guère possible dit l'*Aurore* de jeter plus ouvertement son mépris à la face du « gouvernement de défense républicaine ».

M. Aubert, ingénieur en chef des services de l'Exploitation du B.-G. et Madame Aubert sont rentrés mardi soir par le courrier de France.

M. Humbert, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à Philippeville, ancien directeur général adjoint des Travaux publics en Tunisie vient d'être nommé ingénieur en chef à Nice.

Nous croyons pouvoir avancer que la mesure, assez arbitraire, qu'avait prise le père Machuel-Béranger envers les institutrices de Tunis en leur interdisant la promenade de l'Avenue de la Marine a été rapportée, puisqu'il nous a été donné de voir ces jours derniers et à plusieurs reprises les subordonnées de notre directeur de l'Enseignement, toutes fraîches et roses de leur villégiature en France, se promenant par groupe de deux et trois sur notre belle avenue.

Notre confrère Colin de Larmor est toujours à Paris dans l'attente d'une incarcération qui n'arrive pas souvent.

Nous avons déjà annoncé qu'il avait bénéficié d'une remise de moitié de peine et qu'après l'accomplissement des deux mois qu'il lui restait à purger, il viendrait probablement à Tunis où il replanterait peut-être sa tente.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales. Qu'on se le dise.

## PETIT

### GUIGNOL TUNISIEN

#### Fille de joie !

Je n'aurais jamais pu supposer qu'une fille de joie — assez improprement désignée ainsi parce qu'elle fait commerce de sa chair — puisse s'attacher d'un client de passage et

refuser, à partir de ce moment-là, de se livrer au métier de vendre ses charmes.

C'est cependant ce qui vient d'arriver dans une de nos maisons fermées, je ne sais pas si c'est celle de Célestin ou l'autre.

Cette vierge folle a refusé catégoriquement au beau-père de continuer plus longtemps le *métier ignoble* qu'elle faisait voulant redevenir une honnête femme !

Vous pensez si ses compagnes lui ont ri au nez !

Cela lui sera peut-être un peu difficile, mais avec le temps et l'éloignement des lieux où elle a vécu de débauches qui sait s'il ne viendra pas un jour où on la trouvera fréquentant la bonne société comme cette *belle-mère in-partibus* de cet avocat-défenseur de Sousse, qui passait pour une femme honorable entre toutes jusqu'au jour où on apprit qu'elle sortait tout récemment d'une maison centrale ce qu'il l'obligea de quitter précipitamment Sousse sans prendre congé de personne.

Quoiqu'il en soit, il y a quelque chose d'incompréhensible chez cette nature voulant redevenir honnête, alors que tant d'autres de la bonne société ne demandent qu'à ne pas l'être pour goûter certains plaisirs qu'elles ne trouvent pas chez elles.

GUIGNOL.

## Discussions à côté

Les délégués du 3<sup>e</sup> Collège ont longuement discuté dans leur dernière session la question de la main-d'œuvre française.

M. Candas demandait la création d'un service spécial à l'administration des Travaux publics ayant pour objet la centralisation des offres et des demandes de la main-d'œuvre française sur les chantiers de l'Etat.

M. Fouquet proposait, à son tour, que dans le cahier des charges de tous travaux de l'Etat il soit inscrit une clause imposant l'emploi de 50 0/0 d'ouvriers français sous peine d'une amende de 5 francs par ouvrier manquant et par jour !!!

Ces deux propositions n'ont pas eu l'heur de plaire à M. Omessa qui les a combattus toutes deux, et il a eu grandement raison pour la seconde.

A celle de M. Candas, M. Omessa a prétendu que ce serait encore faire immiscer l'Etat dans une institution relevant de l'initiative privée.

A celle de M. Fouquet il a apposé qu'il en coûterait très cher aux contribuables.

Du fait de cette discussion la lumière n'est apparue que sous la clarté d'une modeste veilleuse puisque nos délégués ont rejeté la proposition de M. Candas et n'ont adopté celle de M. Fouquet que diminuée de moitié.

Avouons, qu'il est triste que pour une question d'une importance aussi capitale les délégués du 3<sup>e</sup> Collège n'aient pas été unanimement d'accord et de l'avis général de la Colonie française.

Nous donnons aux étrangers et aux italiens en particulier une drôle idée de nos sentiments de solidarité.

Aux théories philanthropiques de notre ami Omessa — qui ne lui vaudront pas les palmes de la reconnaissance des Siciliens de Tunisie — nous avons le regret de lui dire — en faveur des étrangers nous aurions préféré une intransigeance sinon radicale — personne ne l'est au 3<sup>e</sup> Collège — mais tout au moins de la couleur de celle de MM. Candas et Fouquet.

A notre avis, les pouvoirs publics n'ont à tenir aucun compte des vœux émis par les délégués du 3<sup>e</sup> Collège, il leur appartient de prescrire en faveur du développement de la main-d'œuvre française des mesures aussi énergiques envers les étrangers qu'avantageuses pour nos compatriotes.

Nous n'admettons point, comme l'a dit M. Omessa, que l'Etat n'ait pas le droit de s'immiscer dans la question du personnel ouvrier des entreprises qui exécutent ses travaux ; nous prétendons au contraire qu'il est de son devoir et le plus strict d'y tenir la main, sans faiblesse, avec application de pénalités sérieuses.

D'ailleurs point n'est besoin pour cela de créer un service spécial à l'administration, il suffit à celle-ci de donner des instructions précises à ses surveillants et conducteurs de travaux qu'elle détache sur les chantiers des entrepreneurs pour qu'ils exigent d'eux, l'embauchage au lieu et place des italiens et autres de tout français qui sollicitera de l'ouvrage.

Les étrangers et l'Union en tête se récrieront certainement nous n'aurons qu'à les laisser crier, car nous sommes ici chez nous et nous avons le droit incontestable de favoriser nos nationaux, d'ailleurs les travaux qui s'exécutent actuellement pour le compte de l'Etat à Bizerte ont été votés par le parlement français et seront comme nous l'avons dit payés en grande partie avec les deniers de la Métropole, raison de plus pour en exclure dans la plus large mesure l'élément étranger.

En France, dans les départements frontière où la main-d'œuvre française est moins nombreuse et où parfois celle de nos voisins domine, les entrepreneurs sont autorisés à recruter les étrangers sous la condition expresse de licenciement dès que des unités françaises se présentent.

A cet effet, les entrepreneurs sont tenus de produire hebdomadairement des états nominatifs de tout leur personnel, ces états indiquent la nationalité de leurs ouvriers et sont appuyés pour faciliter le contrôle aux surveillants et conducteurs des livrets d'ouvriers.

De plus, toutes les plaques clouées à l'entrée des chantiers et faisant mention de l'avis : *Défense d'entrer* sont précédées de l'inscription : *Entreprise française*.

Nos compatriotes savent que les chantiers qui portent cette inscription leur sont accessibles par préférence sur l'élément étranger et s'ils ont à attendre pour se mettre au travail, leur attente ne dépasse pas le lendemain de la paie où ils remplacent les étrangers.

Ils sollicitent leur entrée aux surveillants et conducteurs qui les inscrivent sur des listes spéciales qui sont remises à l'entreprise pour l'embauchage.

Si l'on procédait de cette façon ici, on verrait bientôt se développer la main-d'œuvre française pour le plus grand profit du commerce, du peuplement français et de la sécurité.

D'aucuns prétendent que l'emploi de la main-d'œuvre influera sur l'augmentation des prix d'adjudication, nous ne le pensons pas, car si l'ouvrier est plus rétribué il produit aussi davantage et sans mal façon ce qui est à considérer.

En Angleterre, en Allemagne et dans beaucoup de villes de France la journée fixe n'existe plus pour l'ouvrier, celui-ci travaillant moins d'heures arrive à gagner davantage parce que les patrons le font travailler à la tâche et à prix fait.

Cet usage pourrait s'établir ici où il n'est pas inconnu de certains entrepreneurs.

D'un autre côté, pourquoi l'administration n'intercalerait-elle pas comme le fait le génie pour les travaux d'entretien, dans ses cahiers des charges, et comme cela existe en France en matières de travaux publics, un descriptif par catégories de professions des journées et heures de travail ?

Avec cette mention plus de récriminations de la part des entrepreneurs étrangers qui n'espèrent d'ailleurs pas autant sur le prix de la journée de l'ouvrier pour prendre à de vil prix les travaux de l'Etat, mais bien sur le truc des cantines, des jetons, achats obli-

gatoires des fournitures et denrées alimentaires de qualités inférieures vendues à prix d'or, c'est en un mot la traite des blancs avec nos propres deniers.

## Discours patriotique d'un évêque

Mgr. Gazaniol a profité du passage du ministre de la guerre à Constantine pour prononcer un discours patriotique et surtout républicain comme il est peu donné d'en entendre des évêques de la 3<sup>e</sup> République qui ne se gênent pas pour manger à son râtelier mais qui ne se feraient pas faute d'étrangler cette « gueuse » s'ils le pouvaient.

En présentant MM. les membres de l'Administration diocésaine, du Chapitre et du Clergé de Constantine au ministre de la guerre Mgr. Gazaniol a dit :

Ils ont voulu se joindre à leur Evêque pour vous remercier de votre si bonne visite et vous exprimer la part qu'ils prennent à la joie qu'elle provoque dans notre vieille cité.

Nous saluons respectueusement en vous le Gouvernement de la République qui peut compter sur notre entier dévouement et notre patriotisme. Nous sommes heureux de rendre aussi, en votre personne, un hommage de vive sympathie et de profonde admiration à l'armée française, dont vous êtes le chef suprême et qui est si bien représentée dans ce pays par la vaillante division de Constantine et l'éminent général qui la commande.

Oui, nous aimons notre Armée, qui donne à tous les Français l'exemple de la discipline, du sacrifice et de l'amour de la Patrie, pendant que beaucoup s'agitent et se divisent par des querelles stériles, qui ne peuvent que nous amoindrir, l'Armée, elle, travaille silencieusement et avec succès !

Dans le Sud Algérien, elle vient d'enrichir le domaine colonial de la France de fertiles oasis du Sahara et, en Extrême-Orient, elle venge le droit méconnu et l'honneur de notre drapeau outragé.

Aussi, dans nos cœurs comme dans nos vœux et de nos prières nous ne séparons jamais l'Armée de la France et de la République et nous demandons à Dieu de donner à l'une et à l'autre gloire, puissance et prospérité.

Le ministre a remercié l'évêque de ses déclarations patriotiques et républicaines après ses belles paroles.

## Reflexions d'un voyageur

Permettez, Monsieur le Rédacteur en chef, à un voyageur de commerce de passage à Tunis de venir vous féliciter du bon combat de votre estimable journal.

Il est si rare de trouver un organe indépendant que je me réjouis chaque fois qu'une feuille démocratique et honnête luttant à visage découvert me tombe dans les mains.

Votre numéro 698 a particulièrement attiré mon attention sur la question de la main-d'œuvre étrangère ; c'est regrettable que pour la construction des ouvrages militaires on occupe des étrangers.

Il y a également, dans un petit entrefilé, une remarque très juste au sujet d'un sous-officier, dont je terrai le nom, qui est accusé de divers vols.

Je voudrais pouvoir croire à l'impossible des différents crimes de ce soldat, ne serait-ce que pour l'honneur de l'uniforme dont il était revêtu à ce moment ; mais cependant, si cela est prouvé doit-on faiblir, doit-on chercher un biais pour lui esquiver une peine justement méritée ?

En se taisant plus longtemps sur ces faits n'est-ce pas laisser supposer que la justice n'est souvent le cas pas toujours disposée à sévir, surtout si on jette un coup d'œil sur ces jugements sévères prononcés par les conseils de guerre ? Il est vrai de dire que si le crime reproché à ce sous-officier avait été commis par un troubleur dont le nom ne possédât pas de particule, son compte serait vite réglé.

Je veux cependant croire pour le bon renom de l'armée qu'on ne s'arrêtera pas à ces détails et qu'on punira suivant la gravité de la faute ; s'il en était autrement cela produirait un effet désastreux sur les na-

tures mauvaises qui croiraient en quelque sorte avoir droit de faire à leur tour des opérations du genre de celles reprochées au sous-officier en question.

Touchant maintenant Monsieur le rédacteur à la réception ministérielle, votre journal ainsi que le *Promeneur* sont réellement dans le vrai et il est douloureux que dans une visite toute d'étude, toute d'intérêt de la colonie on ait cherché à éliminer d'une façon maladroite ceux justement qui étaient mieux que personne désignés pour renseigner nos ministres balladeurs.

Mais ces faits là sont fréquents et partout il se produit ce qu'il s'est passé à Tunis.

Les écumeurs de la princesse ont tout intérêt à empêcher que des sons malsonnants arrivent aux oreilles du maître et pour cela rien n'est plus facile.

Ne montrer aux maîtres que des chercheurs, des envieux ou des achetés et de cette façon tout se passe selon le gré du metteur en scène ! donc, en ordonnant la tenue de soirée on évincait par cela même les ouvriers, les petits et tout devait se passer selon le désir des partisans de l'éteignoir ; malheureusement l'énergie de votre confrère du *Promeneur* a fait en partie échouer l'espoir conçu par la Résidence ; et il a fallu que la voix du peuple, de ce peuple qu'on leurre si souvent se fasse entendre.

Mais pardonnez, Monsieur, de la longueur de mes réflexions et permettez-moi d'espérer que vous accorderez dans un coin de votre estimable journal une modeste place à cette lettre qui émane d'un homme partisan du respect dû et par trop souvent mis de côté à la classe ouvrière de laquelle j'ai l'honneur de me réclamer ; j'ai, à ce sujet, fait mes preuves.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, avec mes remerciements mes sincères et fraternelles salutations.

BLANCHÈRE.

Voyageur de Commerce.

Ancien Conseiller Municipal en France.

## INFORMATIONS

MM. Descoud, contrôleur de comptabilité, 6<sup>e</sup> classe à Tunis à la direction des finances, est élevé à la 5<sup>e</sup> classe de son grade ;

Corbes, receveur de 6<sup>e</sup> classe à El-Arrouch (Constantine) est nommé receveur de 6<sup>e</sup> classe en Tunisie ;

Massot, receveur de 6<sup>e</sup> classe à Rochemaure (Ardèche) est nommé receveur de 6<sup>e</sup> classe en Tunisie ;

Marchioni, receveur de 6<sup>e</sup> classe à Agaza (Alger) est nommé receveur de 6<sup>e</sup> classe en Tunisie.

## Syndicat des cheminots du B.-G.

On nous adresse avec prière d'insérer l'ordre du jour suivant, voté par l'Assemblée générale du Syndicat, tenue vendredi dernier à Bône :

« Les ouvriers syndiqués du Bône-Guelma, réunis en Assemblée générale, au nombre de deux cents, après avoir entendu le camarade Paul Montès ;

« Considérant que le groupement est le seul moyen de faire triompher les légitimes revendications des travailleurs ;

« Qu'il importe que tous les ouvriers soient étroitement unis, pour mener à bien l'œuvre d'émancipation entreprise ;

« Acclament l'idée d'une Fédération départementale des travailleurs préconisée par le camarade Montès ;

« Promettent leur concours aux camarades de Constantine, pour faire aboutir le plus tôt possible, l'œuvre de solidarité ouvrière départementale élaborée par eux.

« Engagent les sections de Souk Ahras et de Tunis à se fédérer, dès qu'elles y seront invitées par le Comité central fédératif, qui sera nommé à Constantine.

« Ils se séparent aux cris de :  
« Vivent les travailleurs !  
« Vive l'Algérie !  
« Vive la République démocratique et sociale !

« Le Président du Syndicat,  
« Albert SELLIER. »

## Chronique locale et régionale

Deux des plus riches propriétaires de notre ville ont vu pleuvoir une avalanche de papier timbré pour saisir des loyers s'élevant à plus de cent mille francs pour des taxes de balayage absolument insignifiantes.

# G<sup>DE</sup> BRASSERIE MAXÉVILLE

F. GUICHARD, propriétaire  
TUNIS  
rues Amilcar et Hannon

Restaurant à la carte, cuisine et cave de 1<sup>er</sup> ordre  
Spécialités de plats du jour - Glaces, sorbets et pièces montées  
Soupers après les Spectacles  
EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

Ce sont là des procédés bien Mackwitz que nous ne saurions trop blâmer et qu'il appartiendra à ses chefs de faire remédier.

Il serait à souhaiter que le tribunal eût à se prononcer sur cette façon de procéder véritablement abusive.

On n'agit pas de la sorte pour quelques centaines de francs.

Au dernier moment nous apprenons que main-levée a été donnée.

Notre ami, M<sup>r</sup> Mossé, vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère, M<sup>me</sup> veuve Santillana, décédée avant-hier.

Nous le prions, ainsi que Madame Mossé, d'agréer l'assurance de nos condoléances attristées.

**Evénement mondain**

Nul ne peut contester que la grande exposition d'automne des grands magasins du *Petit Louvre* et été un véritable événement mondain, comme chacun s'y attendait.

Cette maison s'est acquise sur la place une renommée de bon aloi dont elle est la première à s'apercevoir en fin d'année par le chiffre important de ses affaires.

Ce n'est pas sans peine, il faut le dire, qu'elle est arrivée à ce brillant résultat qui n'est pas encore l'apogée qu'elle désire atteindre.

Ses directeurs ne ménagent ni leur temps, ni leurs peines, ni leurs soins dans le choix des achats pour satisfaire la clientèle toujours de plus en plus exigeante et difficile en voulant dépenser le moins possible.

C'est là un problème des plus difficiles à résoudre qui n'a pas effrayé les frères Chema.

**AU JOCKEY-CLUB**  
A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ  
4, Rue d'Italie, TUNIS  
Tailleur pour Dames et Messieurs

**BRODEUSE**  
donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier r  
Prix modérés.

**Spectacles et Concerts**  
**FOLIES-BERGÈRE**

Toujours énormément de monde au concert bien composée et habilement dirigé des Folies-Bergère.

Les pensionnaires de la Direction se font tous les soirs frénétiquement applaudir par tout ce que Tunis compte de gais et joyeux viveurs.

Rarement, concert n'a eu pareil succès, il faut dire le directeur du spectacle a su trier sur le volet une pléiade de jeunes, jolies et fraîches artistes qui se font apprécier autant par leurs charmes que par leur talent.

D'autre part, les attractions sont d'excellents numéros qui méritent les éloges de tous.

En somme, si les Folies sont en si grande vogue c'est que rien n'y manque et que le client s'y trouve à l'aise et chez lui.

Félicitations et succès à la Direction qui fait très bien les choses.

**Grande Clinique Ophthalmique de la Régence**

Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du D<sup>r</sup> CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, lundis et vendredis.

**Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER**  
la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

**Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier**  
**PREMIÈRE MARQUE DU MONDE**  
Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C<sup>ie</sup>  
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

**La " France Coloniale "**  
46, rue Saint-Anne, Paris — Abonnement : Tunisie, un an : 7 fr.

**TUNIS-HOTEL**  
12, rue d'Italie, 12  
Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

**PALUDINE**  
élixir toni fébrifuge  
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

**Doses :** Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.  
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

**MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS**  
Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

**RAYMOND VALENSI**  
Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.  
Plans, Projets, affaires à forfait

**Quinquina VINCENT**  
(Marque déposée)  
Vente des vins de Carthage Gros et détail  
Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

**HYGIÈNE DE LA TOILETTE**

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes, qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

**Se défier des contrefaçons**  
Dépôt : Pharmacie NÉE

**HORS CONCOURS**  
Exposition Universelle PARIS 1900  
**POUDRE DE RIZ**  
ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE  
**LA MADONE**  
Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avicé à Tunis.

**Brasserie du Phénix**  
M. F. Macheret, ayant cédé l'exploitation de sa *Brasserie du Phénix*, informe sa clientèle de la ville et de l'intérieur de la Régence que ses bureaux et entrepôts sont transférés rue d'Angleterre.

C'est à cette adresse que devront être envoyées toutes les commandes de gros.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
7, Rue des Glacières, 7  
Le gérant : Em. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

**Société de Pétroles Russes**  
**C. P. MUSCAT THE PETROLEUM COMPANY**  
DÉPÔT : 23, Rue de Besançon  
BUREAUX : 24, Rue de Metz

**Grand Hôtel et Restaurant DU CASINO D'HAMMAM-EL-LIF**  
Ouvert toute l'année

**L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER** est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.  
D<sup>r</sup> Ph. Bernard.

**MESSIEURS !!** voulez-vous conquérir les cœurs offrez le Champagne de la **Jarrettière**  
exiger avec chaque bouteille la superbe paire de jarrettière  
Agent dépositaire pour la Tunisie  
**LÉON SOLET**

**VINS ET COMESTIBLES**  
GROS M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> MARRILLIÉ DÉTAIL  
TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS  
Vin rouge à la bouteille à 0<sup>fr</sup>30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12  
Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

**Grande Brasserie du Phénix**  
TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE  
Salle de restaurant au premier

Bière brune et blonde supérieure  
SALON — JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES  
MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE  
\* **BILLARDS** \*

**GRAND PRIX** EXPOSITION INTERNATIONALE LYON 1894  
**HORS CONCOURS**, Membre du Jury EXPOSITION INTERNATIONALE BORDEAUX 1895

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
PAR L'EMPLOI DES **DENTIFRICES**  
Élixir, Poudre et Pâte

des RR. PP. **BÉNÉDICTINS**  
de l'Abbaye de Soulaç  
Dom MAQUELONNE Prieur  
Inventé en l'an 1373 par le Prieur P. BOURSAUD  
Vente en Gros : **SEGUIN, BORDEAUX**  
MAISON FONDÉE EN 1807

VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES, PHARMACIES ET DRUGGERIES.  
MAISON à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

EXIGER LA SIGNATURE DU PRIEUR MAQUELONNE

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICÉ, place du Tribunal TUNIS

# MAGASIN GÉNÉRAL

MAISON BORTOLI FRÈRES  
TUNIS — 24, Avenue de France et Rues Amilcar, Annibal et Régulus — TUNIS

**A L'OCCASION des FÊTES de la TOUSSAINT**  
**EXPOSITION**

**D'ARTICLES FUNÉRAIRES** en tous genres **COURONNES** en PERLES noires, blanches et couleurs. **COURONNES** en MÉTAL. **BOURRELETS. CROIX. COUSSINS. CHAPPELLES. CŒURS** en métal et en perles fantaisie. **BÉNITIERS** et **LUSTRES** pour chapelles, etc.

**BON MARCHÉ RÉEL -- ASSORTIMENTS COMPLETS**

Compagnie Algérienne SOCIÉTÉ ANONYME Cap. 15.000.000 entièrement versés Comptoir de Tunis Avenue de France

ZAGHOUAN HOTEL DU BEL OMBRAGE Tenue par M<sup>me</sup> Fieurgant Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confort

BANQUE DE TUNISIE SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000 Siège Social à TUNIS OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Pasteurisation des Vins APPAREIL BOURDIL de Narbonne HORS CONCOURS S'adresser à M. Fernand ARNAUD

TRANSIT & CAMIONNAGE COMBALUZIER & FARINE Tunis, 8, rue de Portugal et nouveau port (quai ouest)

BOIS DE CHAUFFAGE Charbon de bois, houille et briquettes B. RICHARD, A. MILITTE SUCCESEUR

Aux Armes de Saint-Etienne 23, rue Al-Djazira - TUNIS VEUVE C. BOURY Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

Hotel-Restaurant des Négociants 9, rue Amilcar - TUNIS Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50

G<sup>de</sup> Brasserie Tourtel A BIJOUVILLE (BIZERTE) CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE

GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE Succursale de Tunis, 8, rue Malta-Srira Pour éviter tout retard dans les livraisons, les commandes devront être adressées à l'avenir à M.R. MARTIN

TAVERNE ALSACIENNE TUNIS - AU PORT - TUNIS Etablissement nouveau de tout premier ordre PIERRE DURAND, propriétaire

BOULANGERIE MÉRIDIIONALE PATISSERIE-CONFISERIE 48, Rue Al-Djazira - TUNIS C. FÉBRIER Spécialité de pain diogène - Livraison à domicile

Demandez partout LE KINA-BELLOT ABSINTHE ET AMER CONILH BELLOT, Distillateur à Tunis

J. CHEVALIER TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS REPRÉSENTANT GÉNÉRAL de la Société Industrielle des Téléphones de Paris

Demander prix, catalogues et renseignements à M. J. CHEVALIER TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS

MAISON MODÈLE Avenue de France et rue de Bone, Tunis Succursale à Bizerte VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

VINS ET EAUX-DE-VIE du Domaine de Potinville M<sup>me</sup> HOLMIÈRE 23, Rue d'Italie, TUNIS LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

DOMAINE DE L'OUED-ZARGA Vins rouges et blancs. Muscat. Eau-de-vie de mare et de vin Dépôt à Tunis: RUE ES-SADIKIA, 32

RESTAURANT de la FOURMI Tenue par P. ROSSI TUNIS - RUE D'ITALIE - TUNIS Casse-croûte à toute heure de la journée.

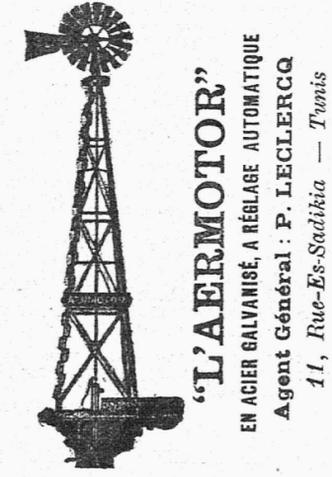
Crédit Foncier et Agricole d'Algérie Société anonyme. Capital: 30 millions Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION Siège social, 7, rue de la République, Marseille Agence de Tunis

C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE C<sup>ie</sup> TOUCABE - paquebots-poste français - Agence de Tunis Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et le Maroc.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES À GRANDE VITESSE Itinéraire: Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille

DEPART DE MARSEILLE... le Lundi midi. Arrivé à Tunis... le Mardi 7 h. 30 soir. Départ de Tunis... le Mercredi 4 h. soir.



"L'ERMOTOR" EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE Agent Général: P. LECLERCQ 11, Rue Es-Sadikia - Tunis

INDUSTRIE FUNÉRAIRE FÉLIX FISCHEL diplômé de l'école nationale des beaux-arts TUNIS - 31, rue Bab-el-Kadra, 31 - TUNIS

Maison Paonessa, Artificier 22, Avenue de la Marine, TUNIS FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

VENTE ET LOCATION D'ILLUMINATIONS ET DE DÉCORATIONS DRAPEAUX ET TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS

MAISON DE DÉCORS FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES Dorure sous verre - Entreprise de peinture

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES Peintures et Fournitures pour Machines MAISON FONDÉE EN 1890

PHARMACIE LYONNAISE TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS ROSSET-BRESSAND, pharmacien VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION H. BOURREL entrepositaire

M. Louis FOUBERT Courtier Maritime et Commercial TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS

BUFFET HOTEL DE LA GARE A. DEPOUZIER propriétaire ÉTABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN, propriétaire CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés